



Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2017

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions,

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La Décision modificative n° 1.pour 2017 présente un budget supplémentaire qui s'élève à 75,53 M€ en dépenses et à 82,06 M€ en recettes.

Elle permet d'intégrer au budget les restes à réaliser de l'exercice 2016 (6,62 M€ en dépenses) ainsi que le résultat de clôture (20,19 M€).

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2017 modifié (en intégrant les restes à réaliser, le résultat 2016 et le budget supplémentaire) s'élève à 1 374,75 M€ contre 1 292,69 M€ au budget primitif.

Cette décision modificative est également marquée par un volume très important d'autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE).

1/ Les ajustements des autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)

L'Exécutif régional propose la création ou la modification d'AP/AE pour un montant de 954,39 M€ dont 497,37 M€ en investissement (AP) et 457 M€ en fonctionnement (AE).

Ces AP/AE concernent très majoritairement le **secteur des transports** :

. Les AP sont portées à 526 M€ pour l'acquisition de rames Regio 2N TET (Trains d'Equilibre du Territoire), la Région devenant Autorité organisatrice des TET au 1^{er} janvier 2018 pour 3 lignes¹. Ce montant comprend également l'achat de 11 Regio 2N qui vont remplacer les TER 2N et l'acquisition de 24 rames de type ZGC d'occasion pour Orléans-Châteauneuf.

. La Région modifie les AE pour les porter à un total de 842 M€ pour le transfert à la Région des transports interurbains et scolaires des départements. Des crédits de paiement avaient été inscrits au budget primitif à hauteur de 149 M€ pour 2017.

Les autres AP/AE, de portée plus modeste, concernent notamment les domaines d'intervention suivants :

- L'économie dont 13 M€ en faveur de l'agriculture (CAP filière, expérimentation, promotion) en vue de la programmation 2017-2020 suite à l'adoption du SRDEII.

- La formation professionnelle (AE de 12,6 M€) pour le Plan « Un million de formations ».

- CAP Asso : l'abondement de 3 M€ d'AE s'ajoutent aux 4,7 M€ inscrites au BP 2017. Ce montant d'AE ne suffira pas pour honorer les crédits de paiement inscrits à hauteur de 9,1 M€ au BP 2017.

- Les lycées : deux AP sont ouvertes pour financer les études de faisabilité et du foncier pour la création de deux nouveaux lycées dans le Loiret et dans l'Eure-et-Loir. Une AP de 3 M€ est proposée pour la structuration de la ferme du Grand Barré de Tours-Fondettes.

- Les projets structurants d'aménagement du territoire (1 M€ pour le développement de la ZA de Gidy correspondant à 50 % du reste à charge du Département) : le CESER s'interroge sur la politique suivie par la Région en matière d'investissement sur les zones d'activité.

S'agissant des moyens généraux, les ouvertures d'AP (7 M€) concernent l'évolution des outils informatiques dans le cadre du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021 ».

2/ Le projet de DM en crédits de paiement

• Les dépenses supplémentaires

Les crédits nouveaux sont en très grande partie affectés à des dépenses d'investissement (46 M€). Ils sont destinés en particulier au secteur des transports qui mobilise une part importante des dépenses nouvelles (34,6 M€) pour financer dès 2017 l'acquisition du matériel ferroviaire TET. Cette dépense devrait être compensée par une recette de l'Etat d'un montant identique.

Le CESER souhaiterait connaître la situation financière actuelle des 3 trois lignes qui vont être transférées à la Région.

Les autres dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

+ 4,7 M€ pour les territoires solidaires pour tenir compte notamment de l'avancement des projets au titre du CRST de Tours métropole suite au bilan à mi-parcours.

+ 3,5 M€ pour les projets de réhabilitation dans les lycées.

+ 3 M€ pour la recherche : le CESER attend beaucoup du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) dont l'adoption est prévue pour la fin de l'année.

En fonctionnement, les dépenses supplémentaires s'élèvent à 29,35 M€.

¹ Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers

La poursuite du Plan « Un million de formations » par la Région nécessite un abondement de crédits de 12,6 M€. Comme en 2016, un accompagnement financier de l'Etat (acompte de 30 %) est attendu ainsi qu'une recette du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

Par ailleurs, contrairement aux autres années, les engagements hors AE non soldés en 2016 n'ont pas fait l'objet de report de crédits systématiquement sur l'exercice 2017. En conséquence, des crédits supplémentaires doivent être inscrits en DM1 sur certaines politiques (artisanat, recherche, sport) afin de financer les projets engagés mais qui n'ont pu être soldés fin 2016.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent principalement les moyens financiers (près de 15 M€). Suite aux négociations avec les Départements, abouties au sein des CLERCT², les ajustements liés aux transferts de la loi NOTRe (transports interurbains et scolaires, planification des déchets) sont proposés en dépenses et/ou en recettes. La Région est amenée à verser à 4 départements³ une attribution de compensation dans le cadre du transfert de compétences « transports routiers scolaires et interurbains ». En revanche, elle perçoit une attribution de compensation de l'Indre et de l'Eure-et Loir. Elle perçoit également de tous les départements une attribution de compensation en matière de planification des déchets.

Au titre des « autres mouvements budgétaires », le CESER s'étonne de l'inscription de 3,8 M€, - apparemment perdus- qui correspond à la régularisation de deux titres du FSE programmation 2000-2006 non recouverts. Cela montre les risques, soulignés par le CESER à plusieurs reprises, de dégagements d'office lorsque les fonds européens ne sont pas mobilisés rapidement.

Ressources humaines

Il est rappelé dans le rapport les créations de postes prévues dans le cadre des transferts de compétences des départements. Certaines d'entre elles avaient fait l'objet d'inscription de crédits en 2016 ou au Budget primitif de 2017. Il est proposé d'inscrire en DM1 les crédits complémentaires nécessaires.

En outre, le CESER s'interroge sur les compensations pour les 6 créations de postes au titre des nouvelles compétences régionales en matière d'économie dont 2 au titre du dispositif NACRE.

Par ailleurs, il semble que la gestion du programme Leader pose problème. La Région se voit contrainte de recruter 4 ETP supplémentaires, non prévus, à la place de l'Etat qui ne respecte pas ses engagements.

- **Les recettes supplémentaires proviennent :**

- des ajustements -cités ci-dessus- au profit de la Région suite aux notifications définitives liées aux transferts de compétences (+ 1,21 M€)
- du produit de la fiscalité (CVAE et IFR), supérieur aux prévisions (+ 9 M€).
- de dotations/participations de l'Etat, supérieures aux estimations (+ 3,6 M€)
- des recettes exceptionnelles au titre des interventions régionales (+ 52 M€ provenant de l'Etat pour le matériel TET et la formation principalement).
- de l'affectation de l'excédent 2016 constaté au compte administratif (20,2 M€)

Le CESER note le dynamisme des produits fiscaux basés sur l'économie (CVAE, IFR) qui rapportent 9 M€ supplémentaires.

² CLERCT : Commissions Locales d'Evaluation des Ressources et des Charges Transférées

³ Il s'agit du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret

Par contre, il est proposé un ajustement à la baisse du produit des cartes grises (- 4,9 M€) compte tenu « du ralentissement du dynamisme de la base au cours du second semestre 2016 ». L'estimation de la recette au budget primitif tenait compte de la hausse du taux de la carte grise proposée par l'Exécutif (+ 17 % en 2017) et de l'exonération de la taxe pour les véhicules propres. Le CESER s'interroge sur la part d'une éventuelle « évasion ».

Conclusion

La Décision modificative n°1 est marquée par un volume important d'ouvertures ou d'ajustements d'AP/AE nécessaires pour financer les nouveaux transferts de compétences, en particulier dans le domaine des transports. Ce dossier fait l'objet d'un avis spécifique du CESER qui sera présenté à cette séance plénière.

Avis adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES ET RECETTES POUR 2017 APRES INTEGRATION DE LA DM1

DEPENSES 2017	BP 2017	REPORTS 2016	BS 2017	TOTAL DEPENSES 2017
Fonctionnement dont :	889,02	6,24	29,35	924,61
Interventions régionales	721,16	6,05	12,9	740,11
Moyens généraux	154,16	0,19	1,5	155,85
Frais financiers et autres movts budgétaires	13,7		14,95	28,65
Investissements dont :	403,53	0,38	46,18	450,09
Interventions régionales	343,02		45,7	388,72
Moyens généraux	6,36	0,38	0,48	7,22
Remboursement capital dette	54,15			54,15
TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)	1292,55	6,62	75,53	1374,7
RECETTES 2017	BP 2016	REPORTS 2016	BS 2016	TOTAL RECETTES 2017
Fonctionnement dont :	1092,02		24,51	1116,53
Interventions régionales	71,57		15,52	87,09
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 020,45		8,99	1 029,44
Moyens généraux administration				
Investissements dont :	200,67		37,36	238,03
Interventions régionales	45,88		37,36	83,24
Dotations et autres recettes	36,79			36,79
Emprunt	118			118
Préfinancement FCTVA				
TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)	1292,69		61,87	1354,56
Affectation du résultat 2016			20,19	20,19
TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)	1292,69		82,06	1374,75

